

Martine MAYET

Adjointe au maire déléguée
à l'Éducation, aux Centres de loisirs
et aux Nouveaux Arrivants

MM/SG

Madame BEHECHTI
Directrice de l'école Claude Monet

Mesdames et Messieurs les représentants des
parents d'élèves

Hôtel de Ville, le **25 JUIL. 2025**

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves,

J'ai bien reçu le procès-verbal du Conseil d'école du 10 juin dernier et je vous en remercie. Je souhaite apporter des précisions et des réponses complémentaires aux interrogations soulevées lors de ce conseil et vous informer du suivi des demandes formulées auprès de la Ville.

Travaux

Vous trouverez ci-dessous les éléments présentés lors de la réunion « travaux » du 5 mai, suite au vote du budget au Conseil municipal du 2 avril 2025.

Je vous rappelle que ces travaux sont prévisionnels. En effet, si des urgences le nécessitent, sur l'école ou un autre bâtiment municipal, certaines interventions pourraient être décalées dans le temps ou annulées.

Travaux retenus au budget 2025 :

- Réparation d'une fuite au niveau du réfectoire élémentaire
- Remplacement de stores côté élémentaire : 20 000€
- Remplacement de la double porte vandalisée côté escalier de secours RDC (pas prévu au budget) : 10 000€

Prévoir, dans la mesure du possible en 2025 :

- Réparations des fenêtres et manivelles dans les classes et bureau de direction.
- Réparation du groom de la porte d'entrée.
- Traitement du poteau métallique dans la cour élémentaire.
- Réparation du toit du préau au fond de la cour.
- Fissure dans la cour élémentaire à reprendre (racine d'arbres).
- Réglage de la temporalisation des lumières dans la réserve élémentaire et celle des produits d'entretiens.

Prévoir pour chiffrage au budget 2026 :

- Mise en peinture de deux classes.
- Etude pour abris des vélos des enseignantes dans la cour élémentaire.
- Réfection de l'ensemble de la cour élémentaire.
- Remplacement du sol PVC couloir au 1^{er} étage.

L'étude acoustique du grand réfectoire ainsi que de la classe 003 seront réalisées cet été.

Agents de service

Les personnels municipaux, dans le cadre du règlement intérieur, disposent d'autorisations d'absence sur présentation de justificatifs (garde d'enfants malade, événements familiaux, etc...). Toutes ces situations d'absence, comme celles liées à la santé sont systématiquement contrôlées par la Direction de l'Éducation et l'Enfance et par la Direction des Ressources Humaines, le défaut de présentation d'un justificatif entraîne un retrait sur le traitement de l'agent concerné.

Intervenants culturels

Je tiens à rappeler que les intervenants municipaux, que ce soit pour le sport ou la culture, ne sont pas des personnels obligatoires. Les enseignants sont en effet réputés assurer l'ensemble des enseignements pour leur classe. Cependant, la ville a conscience de la plus-value apportée par ces personnels. Pour l'année 2025-2026, les projets présentés pour bénéficier d'un intervenant culturel municipal ont été validés pour 4 classes en Musique et 2 en Arts Visuels.

Je vous invite à afficher cette réponse dans la vitrine de l'école afin que les parents destinataires du procès-verbal puissent prendre également connaissance des précisions apportées ici.

Espérant que ce complément d'informations retiendra votre attention, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les représentants des parents d'élèves, l'expression de mes salutations distinguées.



L'Adjointe au Maire
déléguée à l'Éducation, aux Centres de loisirs
et Aux Nouveaux Arrivants

Martine MAYET

Copie : Mme AMARAL, Inspectrice de la 12^{ème} circonscription
Mme HAMZA, Elue au Conseil d'école